

Allocations familiales variables en fonction des revenus ?

Oui

● Il y a du changement en matière d'allocations familiales en France.

● A partir du 1^{er} juillet, les sommes versées jusqu'ici à tous les ménages ayant au moins deux enfants seront modulées en fonction des revenus des familles.

● Justice sociale, vraiment ?

■ Le système actuel avantage, par une mesure fiscale, les hauts revenus. Ce système est un héritage du passé et est anachronique. Le fait de déterminer le montant de l'allocation familiale en fonction du revenu des ménages, c'est faire le choix de la justice sociale et de l'équité. Ce choix est guidé par des desseins politiques et sociaux, nullement économiques.

“Avant, la ristourne fiscale était complètement disproportionnée et permettait aux hauts revenus de gagner plus que les autres. A tel point que certains journalistes disaient que les allocations étaient, pour eux, de l'argent de poche...”

JEAN-MARIE BONNEMAYRE

Président du Conseil national des associations familiales laïques.

Quel est le système actuel et en quoi la réforme des allocations familiales va-t-elle le bouleverser ?

Le système de politique familiale français repose sur trois piliers : des prestations (aides financières proportionnelles au nombre d'enfants, NdlR) accordées sous conditions et modifiées au fil du temps; un système fiscal via le “quotient familial” et “conjugal”; et, enfin, la mise en place de services collectifs (garde d'enfants, maternelles, etc.).

Le système fiscal actuel, sur lequel reposent en partie les allocations, est injuste car il avantage les hauts revenus : plus les revenus d'un ménage sont élevés, plus le quotient familial est élevé. La manière de calculer le quotient avait été introduite par Giscard d'Estaing pour inciter les Français à faire des enfants. Il est anachronique. Le gouvernement actuel a donc décidé d'abaisser les plafonds de ce quotient.

A partir du 1^{er} juillet, les allocations familiales seront donc calculées en fonction du revenu. Ainsi, les familles modestes et monoparentales bénéficieront d'aides revalorisées. Ceci est déjà le cas depuis deux ans. Par contre, il n'y a pas eu de vases communicants à l'identique entre ce que l'on a prélevé sur les hauts revenus et ce que l'on a reversé aux plus précarisés. Dans le même temps, il y aura une érosion, un tassement de ces allocations pour les hauts revenus. Attention, on parle ici des tranches très élevées qui, de plus, ne se

verront pas supprimer leurs allocations.

Ils en seront pourtant les grands perdants...

L'effort portera sur la fiscalité, ce qui me semble être tout à fait juste, d'un point de vue “solidariste”. Les hauts revenus seront clairement moins gagnants du fait de cet abattement fiscal. Il est important de souligner que ces familles très aisées toucheront un minimum qui, sur le résultat, ne sera pas inférieur à ce que touche une famille modeste alors qu'avant, la ristourne fiscale était complètement disproportionnée et leur permettait de gagner plus que les autres. A tel point que certains journalistes en étaient venus à dire que les allocations étaient, pour les hauts revenus, de l'argent de poche...

C'est en ceci que l'on arrive à plus d'égalité. Et il est essentiel que les politiques familiales fonctionnent avec davantage de justice sociale et d'équité. Ce rééquilibrage est un pas normal, sans que l'on ruine ou ne pénalise les hauts revenus, qui ont par ailleurs plus de moyens pour assurer l'éducation de leurs enfants.

Ce système n'est-il pas discriminatoire ?

Si l'on soutient qu'un enfant doit être égal à un autre, j'ajoute qu'alors, ils valent la même chose et non pas que les montants octroyés soient différents en fonction de leur place dans la famille.

Certains le présentent comme discriminatoire à l'égard des plus riches. Mais cela est fallacieux. Qu'il y ait de la solidarité me semble tout à fait normal, d'autant plus dans les politiques familiales. C'est donc une mesure sociale et de gauche. François Mitterrand déjà avait prévu une telle mesure mais avait dû rétro-pédaler sous la pression des familialistes de l'époque. Même Alain Juppé avait évoqué cette éventualité. A gauche comme à droite, l'idée fait son chemin petit à petit. Mais la manière d'envisager les politiques familiales en France est orientée par son héritage idéologique : celui du poids énorme de la conception traditionaliste de la famille. Mais les choses bougent et l'on vit une période de transition.

Est-ce aussi un choix orienté par des politiques économiques de restrictions budgétaires ?

Les politiques familiales comptent pour 80 milliards d'euros par an. Les économies faites avec cette mesure sont de l'ordre de 495 millions d'euros environ. Ce montant va lui-même être redistribué aux plus dému-

nis. L'objectif n'est donc pas, comme certains le prétendent, de faire des économies sur le dos des enfants issus des familles les plus aisées. Celles-là crient à l'attentat ! C'est une réaction presque clanique... Ceci est un bon système sans toutefois être abouti

puisque nous pensons que le plus égalitaire serait celui d'une allocation familiale universelle fiscalisée, versée depuis la naissance jusqu'à la mort et qui se substituerait à la totalité des aides versées.

Entretien : Valentine Van Vyve

Non

■ Les allocations familiales sont un outil de soutien à la parentalité. Chaque parent y a donc droit, quels que soient ses revenus. Pas question de les réduire à peau de chagrin au-dessus d'une certaine barre. Si des allocations élevées devaient être réservées aux revenus les plus bas, ce serait stigmatisant pour ceux qui en bénéficient. A La Ligue, nous préconisons le même montant pour chaque enfant.

“Maintenant que la compétence est transférée, nous considérons que c'est une opportunité pour tout remettre à plat. Autant interroger le système en profondeur et en profiter.”

PIERRE LEMAIRE

Chargé d'études à la Ligue des familles.

Que pensez-vous d'un système qui détermine le montant des allocations familiales en fonction du revenu des parents ?

Nous y sommes clairement opposés et ce, pour deux raisons. D'une part parce que, pour nous, les allocations familiales sont un outil de soutien à la parentalité. Selon ce principe-là, tout parent doit avoir un droit aux allocations familiales, qu'il soit riche ou pauvre. D'autre part parce que, si on se met à conditionner des allocations plus élevées à des revenus inférieurs, on peut en arriver à un système un peu stigmatisant pour ceux qui en bénéficient. Donc: définir le montant des allocations en fonction du revenu, non. Par contre: il faudrait prévoir des aides supplémentaires pour les parents en difficulté.

Le système qui existe actuellement en Belgique ne vous satisfait donc pas ?

Nous souhaitons qu'il soit amélioré. Il faut prévoir des suppléments sociaux d'allocations pour les familles aux revenus les plus faibles. Le problème dans le système actuel, c'est qu'on a des suppléments sociaux pour chômeurs, pensionnés, invalides qui dépendent à la fois des statuts et des revenus du ménage. Nous contestons cette liaison aux statuts. On aimerait que tous les parents, en dessous d'un certain niveau de revenus, puissent en bénéficier.

En janvier dernier, vous avez remis une grande pétition aux régions, désormais dépositaires de la compétence "allocations", pour leur exprimer vos souhaits. Parmi ceux-ci, une allocation identique pour chaque enfant, quelle que soit sa place dans la fratrie. Pourquoi ?

Il faut demander à quoi doivent servir les allocations familiales. Comme je l'ai dit, elles sont un soutien à la parentalité en contribuant à la prise en charge financière de l'enfant. Les rangs actuels (un montant pour le 1^{er} enfant, un autre un peu plus élevé pour le 2^e, et encore plus

élevé pour le 3^e) doivent être supprimés car toutes les études montrent bien que c'est le 1^{er} enfant qui coûte le plus cher.

Et comment déterminez-vous le montant unique ?

Il y a évidemment des arbitrages budgétaires à faire. De notre côté, nous situons cette allocation unique autour de 160 euros.

Budgétairement, la proposition a-t-elle déjà été évaluée ?

Par nous, oui. Si on part sur ce montant-là, il y aura un surcoût de 10%. A ce que je sache, il n'y a pas encore d'étude publique publiée sur le sujet.

Vous réclamez un montant identique pour chaque enfant. N'y a-t-il pas contradiction avec le fait que ce sont les régions qui sont maintenant à la manœuvre et qu'on risque donc de voir coexister plusieurs systèmes différents ?

La Ligue des familles n'a jamais été demandeuse de la défédéralisation avec ce transfert de compétences! Cela dit, maintenant que la compétence est transférée, nous considérons que c'est une opportunité pour tout remettre à plat. Autant interroger le système en profondeur et en profiter.

Ce transfert étant récent, les trois Régions sont sans doute occupées à réfléchir à la question. Avez-vous des retours, des liens réguliers avec eux ?

Nous nous attachons en particulier à la partie francophone du pays. On sait qu'en région wallonne, un organisme d'intérêt public va être mis sur pied pour prendre en charge la gestion du système lorsque la compétence sera entièrement transférée (là, nous sommes dans une période transitoire). Au niveau wallon, on s'interroge aussi sur le transfert des montants et puis il y a une étude lancée pour interroger le modèle à venir. En revanche, nous sommes inquiets pour Bruxelles. On ne sait pas trop ce qui se passe. On n'entend rien.

Selon vous, y a-t-il un risque que des disparités économiques accentuent des différences de traitement entre les familles ?

Dans un premier temps non, grâce au mécanisme de non-appauvrissement pour Bruxelles et la Wallonie qui fait qu'il y aura assez d'argent pour payer les allocations à tout le monde. Seulement, la 6^e réforme de l'Etat prévoit que ce mécanisme s'éteindra progressivement, donc...

Entretien : Monique Baus